

mensuel gratuit
en magasins bio

biocontact

www.biocontact.fr

tirage de ce numéro 256 600 exemplaires

mai 2017

n°279

médecine tibétaine

quand la santé rejoint la spiritualité



l'art tibétain de la guérison

test : quel nyepa êtes-vous ?

la médecine selon Bouddha

retrouver son équilibre par l'alimentation

une pharmacopée millénaire

massages, yoga, compresses, moxas...

les thérapies externes de Sowa Rigpa

Yuthok Nyingthig :

trois étapes pour trouver la Voie



BIO ET SAIN AU QUOTIDIEN ! DES « FAUSSES » BANANES BIO ?

péenne. Des organismes certificateurs indépendants et reconnus par la Commission sont chargés de s'assurer que ces exigences sont bien appliquées et réalisent au moins une fois par an des audits chez les producteurs, comme c'est le cas en Europe. Une réunion ministérielle a eu lieu le 25 novembre 2016 sur ce sujet et a permis de répondre point par point aux arguments fallacieux des industriels présents. Si une distorsion de concurrence peut intervenir avec certains pays, il s'agit donc de critères n'appartenant pas aux règles de l'agriculture biologique tels que le coût de la main d'œuvre, les conditions d'application (par exemple aériennes) ou d'homologation de certains produits.

En France, pour être utilisé, un produit doit disposer d'une autorisation de mise sur le marché (AMM), ce qui peut parfois compliquer ou retarder son utilisation. Des dérogations, notamment pour les usages mineurs, sont obtenues régulièrement pour les besoins des agriculteurs biologiques en métropole, un fonctionnement similaire existe pour les DOM. Certains produits, comme le Banol, composé d'huile paraffinique, est autorisé en agriculture biologique dans l'UE et donc a fortiori en pays tiers. Cependant, le produit commercial ne

dispose pas encore d'AMM ; c'est pourquoi l'administration française avait accordé une dérogation de 120 jours jusqu'au 30 mars 2017 pour permettre l'utilisation de ce produit en agriculture biologique et reste vigilante pour ne pas entraver la production bio française.

Développons des filières bio locales plutôt que les monocultures agro-industrielles

La filière de monoculture conventionnelle de bananes n'évoque jamais la seule production conséquente de bananes bio martiniquaise certifiée (Michel Blondel Larougery) qui est prête pour l'export depuis 2015 ! Pourtant, les producteurs bio de Martinique réclament un Plan bio pour engager enfin le développement d'une filière avec, notamment, du conseil technique adapté aux milieux tropicaux, une modification du régime des aides Posci adapté au rendement bio ou encore de l'animation de structuration de marchés locaux.

La Fnab (Fédération nationale d'agriculture biologique) demande, quant à elle, à l'Etat de prendre ses responsabilités pour développer la filière bio locale, de la Martinique comme des autres pays et régions d'Outre-mer, en réorientant

les subventions agricoles et agri-environnementales vers les producteurs bio locaux, notamment les moyens du plan « banane durable 2 » (2014-2020).

L'attaque de l'UGPBAN à l'encontre des bananes bio révèle l'impasse économique de la production conventionnelle antillaise et sa volonté d'user de toute son influence pour maintenir une situation de rente au profit de quelques-uns. Il est temps de poser les vrais débats pour démocratiser l'agriculture et l'économie des pays et régions d'outre-mer ■

> Communiqué de la Fnab et du Grab Martinique (Groupement régional des agriculteurs producteurs bio de la Martinique).

GRAB Martinique
Quartier Morne-des-Cadets
Gîtes - Les Hameaux tranquilles -
97250 Fonds-Saint-Denis
Tél. : 05.96.57.61.33
Site : www.grab-martinique.com

Site de la Fnab : www.fnab.org

Cholestérol, mémoire, cœur...

QUINTESENS

6 HUILES ASSOCIÉES POUR VOTRE SANTÉ¹

Vers 50 ans, votre métabolisme évolue. Pour prévenir les effets de l'âge, vous devez satisfaire de nouveaux besoins nutritionnels. Utilisée en cuisine au quotidien, l'huile 50+ vous apportera tous les nutriments essentiels pour rester en bonne santé plus longtemps.

Le seul mélange d'huiles **COMPLET** et **ADAPTÉ** à vos besoins dès 50 ans²



De l'huile d'olive pour le cœur :
Ses Oméga-9 participent à la **prévention des maladies cardio-vasculaires.**



De l'huile marine pour la mémoire :
Une huile **exceptionnelle pour la santé.** La seule qui vous apporte le précieux **DHA** (l'Oméga-3 du cerveau !)¹ indispensable également au bon fonctionnement du cœur et de la vision.



De l'huile de lin pour réguler le cholestérol :
La plus riche des huiles en Oméga-3 ALA, un Acide Gras Essentiel qui contribue au **maintien d'une cholestérolémie normale.**



De l'huile de bourrache pour la peau :
Riche en Acide Gras **Gamma-Linolénique**, elle contribue à maintenir la beauté et la tonicité de la peau.



De l'huile de tournesol pour protéger vos cellules du vieillissement prématuré :
La plus riche des huiles en **Oméga-6** et en **Vitamine E**. Vitamine anti-âge par nature, elle protège l'organisme des radicaux libres.



De l'huile de pépin de courge pour la prostate :
Les **phytostérols** contenus dans cette huile ont des **effets bénéfiques sur la prostate et le confort urinaire.**



La plus complète des huiles anti-âge pour une cuisine savoureuse et pleine de vitalité.

¹ Formule déposée, conçue par des nutritionnistes. ² ANC : Apports Nutritionnels Conseillés dès 50 ans (Source ANSES 2011).

³ Huile de poisson, issue de la pêche durable, désodorisée (par simple traitement vapeur) et filtrée afin de supprimer les dioxines, les PCB et les métaux lourds.

Infos et liste des magasins Bio sur www.quintesens-bio.com ou Tél. 04 13 57 03 92